



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 15 Mars 2018 à 18 h 00 à la salle des fêtes à Bourdeaux

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 37

Nombre de procurations : 5

Étaient présents :

Mesdames : S. BERNARD, C. MOULIN, M. MARTIN, Ch. PRIOTTO, P. HOFFMANN, A. LACHENS, G. MORENAS, F. SIMIAN.

Messieurs : D. ARNAUD, M-A. BARBE, É. BOUVIER, G. CUER, G. BOMPARD, P. CHALAMET, J-P. FABRE, J-M. AUDERGON, J-P. BERNON, F. GRESSE, M. ROUSSET, J. BOURSALY, R. PALLUEL, P. ESPIE, J-P. LEMÉE, D. BRUN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. JOST, S. TERROT, A. TIXIER.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Madame BLANC Nicole (pouvoir à BERNON Jean-Pierre)

Madame BRES Françoise (pouvoir à BOURSALY Jean)

Madame MAILLIAT GALLIANO (pouvoir à AUDERGON Jean-Marc)

Monsieur CADIER Olivier (pouvoir à GRESSE Francis)

Monsieur KOHLER Rémi (pouvoir à HOFFMANN Patricia)

Étaient absents et représentés par son suppléant :

Monsieur MUCKE Franck (Suppléant RASPAIL Marc)

Monsieur REYNAUD Philippe (Suppléant MULLOR François)

Monsieur VINCENT Lionel (Suppléante DUFOUR Nathalie)

Étaient absents

Madame NELSON Nadia

Monsieur BERRARD Philippe

1 - Ouverture de la séance

Le Président, J-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires et donne la parole à Patrick CHALAMET, Maire de Bourdeaux.

P. CHALAMET souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire au 175 route de Crest, suite à l'adressage postal qui s'est terminé il y a 10 jours.

Concernant les projets 2018 :

La commune continue la réalisation de l'agenda Ad'ap au groupe scolaire, au plateau médical, au syndicat public et à la mairie. La commune est subventionnée, c'est une opération de 60 000 €.

Immeuble communal dit "du Coulard" : toiture à refaire (bâtiment à proximité de la mairie), opération de 60 000€ - subvention du conseil départemental, ainsi que des travaux d'économie et mise aux normes au 2^{ème} étage - subvention du SDED 16 000 €.

Lancement d'un accord-cadre pour le grand mur (partie nord des ruines du château de Chatelas) qui présente un danger pour les habitations en contre-bas. Opération de diagnostic d'environ 50 000€.

Réfection du poids public.

Programme sur l'éclairage public, la commune passe aux LED.

L'embellissement du village se poursuit (bornes canines, pose de poubelles, jardinières devant la salle des fêtes...).

Le Président, J-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

J-M. AUDERGON demande à ce que soient rajoutés trois points à l'ordre du jour relatifs à :

- PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Signature de compromis de vente avec l'entreprise En Grimpant dans l'arbre.
- PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Signature de compromis de vente avec l'entreprise Clinique vétérinaire des Lavandes, via la SCIC CLIVET.
- Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil accepte à l'unanimité des conseillers communautaires présents que soient rajoutés ces points à l'ordre du jour.

2 - Approbation du procès-verbal du 25.01.2018

J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 25.01.2018.

Le procès-verbal du 25 Janvier est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents (2 ABSTENTIONS : M. MARTIN, P. ESPIÉ, absents lors du conseil communautaire).

Corinne MOULIN et Marc-André BARBE arrivent à la séance à 18H20.

3 - Approbation des Comptes Administratifs 2017

Au 31 Décembre 2017, les Comptes Administratifs présentaient les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultats	
			Excédent	Déficit
Budget Général	3 580 402.82	4 223 395.16	642 992.34	
Budget Annexe 1 : Activités économiques locatives sur Le Pays de Dieulefit	22 461.80	118 882.01	96 420.21	
Budget Annexe 2 : Création de zones d'activités sur Le Pays de Dieulefit	23 179.58	24 324.40	1 144.82	
Budget "Déchets ménagers et assimilés"	1 222 628.08	1 303 770.55	81 142.47	
Budget "Régie de distribution de chaleur"	52 383.64	60 815.64	8 432.00	

	INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultats	
			Excédent	Déficit
Budget Général	1 087 285.04	1 279 550.70	192 265.66	
Budget Annexe 1 : Activités économiques locatives sur Le Pays de Dieulefit	55 918.92	196 922.30	141 003.38	
Budget Annexe 2 : Création de zones d'activités sur Le Pays de Dieulefit	642 020.23	684 369.69	42 349.46	
Budget "Déchets ménagers et assimilés"	69 418.92	169 276.47	99 857.55	
Budget "Régie de distribution de chaleur"	10 998.36	53 939.03	42 940.67	

Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** les résultats des Comptes Administratifs 2017 tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

4 - Approbation des Comptes de Gestion 2017

Les comptes de gestion 2017 :

- du Budget Général
- du Budget "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit"
- du Budget "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit"
- du Budget "Déchets ménagers et assimilés"
- du Budget "Régie de distribution de chaleur"

étant conformes aux Comptes Administratifs 2017,

Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ACCEPTE** les comptes de Gestion 2017 ;

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

G. CUER arrive à la séance à 19H15.

5 - Examen et vote des Comptes Administratifs 2017

Un exemplaire des Comptes Administratifs 2017 a été envoyé à chaque conseiller communautaire.

Jean-Marc AUDERGON quitte la séance.

5.1 - Budget Général

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances-Personnel", présente le Compte Administratif 2017 du Budget Général qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DÉPENSES	:	prévu	:4 448 059.00
		réalisé	:3 580 402.82
RECETTES	:	prévu	:4 448 059.00
		réalisé	:4 223 395.16
EXCEDENT DE CLÔTURE	:		: 642 992.34

Section d'investissement

DÉPENSES : prévu : 2 703 007.00
réalisé : 1 087 285.04

RECETTES : prévu : 2 703 007.00
réalisé : 1 279 550.70

EXCEDENT DE CLÔTURE : 192 265.66

Mr Henri BOFFARD fait procéder aux votes des différents chapitres du Compte Administratif 2017 du Budget Général.

Mr Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2017 du Budget Général est accepté à l'unanimité des délégués présents.

J. BOURSALY demande si concernant la fibre optique les 210 000 € ce sont des travaux engagés et payés.

H. BOFFARD répond que ce sont des études de la 1^{ère} poche.

P. ESPIÉ explique que ADN a demandé aux EPCI de payer au début des études et ensuite les travaux l'année suivante.

M. RASPAIL demande pourquoi dans l'opération « bâtiments » en investissement il n'y a pas de RAR ? J-M. AUDERGON répond que c'est une ligne non affectée qui permet de prendre en compte les investissements que l'on aurait à réaliser.

5.2 - Budget Annexe 1 - Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", présente le Compte Administratif 2017 du Budget "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DÉPENSES : prévu : 117 484.00
réalisé : 22 461.80

RECETTES : prévu : 117 484.00
réalisé : 118 882.01

EXCEDENT DE CLÔTURE : 96 420.21

Section d'investissement

DÉPENSES : prévu : 532 005.00
réalisé : 55 918.92

RECETTES : prévu : 532 005.00
réalisé : 196 922.30

EXCEDENT DE CLÔTURE : 141 003.38

Henri BOFFARD fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe 1 "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit"

Mr Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe 1 est accepté à l'unanimité des délégués présents.

5.3 - Budget Annexe 2 - Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances-Personnel", présente le Compte Administratif 2017 du Budget "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DÉPENSES	:	prévu	:	24 324.00
		réalisé	:	23 179.58
RECETTES	:	prévu	:	24 324.00
		réalisé	:	24 324.40
EXCEDENT DE CLÔTURE	:			1 144.82

Section d'investissement

DÉPENSES	:	prévu	:	1 125 827.00
		réalisé	:	642 020.23
RECETTES	:	prévu	:	1 125 827.00
		réalisé	:	684 369.69
EXCEDENT DE CLÔTURE	:			42 349.46

Henri BOFFARD fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe 2.

Mr Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe 2 est accepté à l'unanimité des délégués présents.

5.4 - Budget Annexe "Déchets ménagers et assimilés"

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances-Personnel", présente le Compte Administratif 2017 du Budget "Déchets ménagers et assimilés" qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DÉPENSES	:	prévu	:	1 340 558.00
		réalisé	:	1 222 628.08
RECETTES	:	prévu	:	1 340 558.00
		réalisé	:	1 303 770.55
EXCEDENT DE CLÔTURE	:			81 142.47

Section d'investissement

DÉPENSES	:	prévu	:	192 206.00
		réalisé	:	69 418.92
RECETTES	:	prévu	:	192 206.00
		réalisé	:	169 276.47
EXCEDENT DE CLÔTURE	:			99 857.55

Henri BOFFARD fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe "Déchets ménagers et assimilés".

Mr Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe "Déchets ménagers et assimilés" est accepté à l'unanimité des délégués présents.

5.5 - Budget Régie de distribution de chaleur

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances-Personnel", présente le Compte Administratif 2017 du Budget "Régie de distribution de chaleur sur le Pays de Dieulefit qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DÉPENSES	:	prévu	:	60 076.00
		réalisé	:	52 383.64
RECETTES	:	prévu	:	60 076.00
		réalisé	:	60 815.64
EXCEDENT DE CLÔTURE	:		:	8 432.00

Section d'investissement

DÉPENSES	:	prévu	:	53 944.00
		réalisé	:	10 998.36
RECETTES	:	prévu	:	53 944.00
		réalisé	:	53 939.03
EXCEDENT DE CLÔTURE	:		:	42 940.67

Henri BOFFARD fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2017 du Budget Régie de distribution de chaleur.

Mr Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2017 du Budget Régie de distribution de chaleur est accepté à l'unanimité des délégués présents.

6 - Affectation des résultats

J-M. AUDERGON donne la parole à Jacques QUINQUETON qui fait une analyse synthétique des budgets de la Communauté de Communes.

Pour le Budget Général :

- ✓ Le résultat d'investissement est en déficit de 22 000€, et celui de fonctionnement en excédent de 47 000€, ce qui génère un résultat cumulé en investissement + 172 000€ et en fonctionnement + 642 000€. Le résultat de fonctionnement est à corriger de 120 000€ en recettes pour le programme LEADER et de 64 000€ en dépenses pour la mise à disposition de Danièle CHAUVIN.
- ✓ Le ratio d'endettement a évolué car il y a eu un emprunt pour la FTTH, il est de 27.3% en 2017. L'endettement reste faible malgré l'emprunt mobilisé.
- ✓ Le taux de rigidité (part des charges incompressibles) est de 30.8%, (au niveau des communes, on se rapproche plus des 50%), taux assez linéaire, coefficient positif.
- ✓ La Capacité d'Autofinancement (CAF) est faible et insuffisante 2% pour 2017.
Pour rappel : en 2016 : 4.5%, en 2015 : 9% et en 2014 : 4%.

Pour le Budget Activités Économiques Locatives : Résultat cumulé d'investissement de 141 000€ et de fonctionnement de 96 000€. La CAF est de 15 %. Budget qui fonctionne bien, par contre gros travaux à venir.

Pour le Budget Création de zones d'activité : Difficile à mesurer, il y a des compromis en cours mais pas encore de ventes engagées. Ce budget a eu des emprunts mais à relativiser avec les ventes de terrains.

Pour le Budget "Déchets ménagers et assimilés": Résultat cumulé d'investissement de 99 000€ et en fonctionnement de 81 000€. La CAF est de 6 %, elle s'est améliorée mais reste encore faible.

Pour la Régie de distribution de chaleur : La CAF est de 15 %. Budget restreint en montant. Les amortissements de chaque année ont permis d'accumuler 42 000 € en investissement (Visibilité pour de futurs travaux).

BUDGET GÉNÉRAL

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Général, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017, Constatant que le Compte Administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement de 642 992.34 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

1 - Affectation en réserves R 1068 en investissement	4 215.23 €
2 - Report en fonctionnement R 002	638 777.11 €

BUDGET ANNEXE 1 - Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Annexe 1 " Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit", Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017, Constatant que le Compte Administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement de 96 420.21 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

2 - Report en fonctionnement R002	96 420.21 €
--	--------------------

BUDGET ANNEXE 2 - Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Annexe 2 " Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit ", Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017, Constatant que le Compte Administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement de 1 144.82 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

2 - Report en fonctionnement R002	1 144.82 €
--	-------------------

BUDGET "Déchets ménagers et assimilés"

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget " Déchets ménagers et assimilés ", Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017, Constatant que le Compte Administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement de 81 142.47 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

2 – Report en exploitation R002

81 142.47 €

BUDGET "Régie de distribution de chaleur"

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget " Régie de distribution de chaleur ", Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017, Constatant que le Compte Administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement de 8 432.00 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents:

2 – Report en fonctionnement R002

8 432.00 €

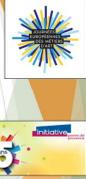
7 – Projets 2018

Une synthèse des projets proposés pour 2018 est présentée. Après une brève introduction par le Président, chaque vice-président développe les projets liés à son domaine d'activité délégué.

Un diaporama est projeté et sera envoyé par mail aux membres du conseil communautaire.

Développement Economique

- ▶ Poursuite de l'aide à l'investissement des entreprises : 20 000 € /an
- ▶ Mise en œuvre de l'OCMR (Opération Collective en Milieu Rural) : 52 095€ (FISAC 100%)
- ▶ Accompagnement des Journées de Métiers d'Art (médiation) : 1 200 €
- ▶ Participation à la Mission Locale : 10 603 €
- ▶ Participation Initiative Portes de Provence : 11 000 €
- ▶ Commercialisation des lots du PAE de Boulagne



Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement

- ▶ Animation et suivi du PPT (Plan Pastoral Territorial) - 17 jours (subventions 80%)
- ▶ Repositionnement de l'animation du CLIT (Comité Local d'Installation Transmission)
- ▶ Réalisation d'une étude d'opportunité pour amélioration des outils d'abattage : 25 000€ (subventions 80%)
- ▶ Poursuite du travail lancé sur l'alimentation locale (restauration collective et projet transversal CCDB)
- ▶ Réflexion pour la mise en œuvre d'actions agritouristiques (cohérence avec le Département)
- ▶ Animation CRPF et journée internationale des forêts : 3 000€ (Pilotage Agglo)
- ▶ Animation d'un groupe de travail sur la valorisation des bois : 15 000€ (subvention LEADER 64%)
- ▶ Mise en œuvre des chantiers dans le cadre du Projet Sylvicole Territorial - Cotisation Sytv ACCTES (2017-2019) : 1 340€
- ▶ Ambroisie : coordination et appui technique aux communes



R. PALLUEL informe que la CC a eu des demandes d'amélioration pour la ZA de Graveyron à Dieulefit (écoulement d'eau, accès, aménagement pour le retournement pour des camions), elles seront étudiées par la commission.

M-A. BARBE informe de la journée internationale des forêts le 22 mars à Montjoux. Elle sera supprimée l'an prochain car depuis 5 ans, ce sont toujours les mêmes personnes qui participent. Cette action ne se développe pas, elle "sature" et réunit toujours les mêmes personnes.

Rivières - Eau et Assainissement

- ▶ Participation au fonctionnement et travaux du SMBVL : 29 200€ (dont 24 200 GEMAPI)
- ▶ Participation au fonctionnement et travaux du SMBRJ : 110 400€ (dont 50 080 GEMAPI)
- ▶ Mise en place de la taxe GEMAPI 74 280€
- ▶ Transfert compétence Eau & Assainissement : 82 290€ (Agence de l'eau 80%) :
 - Charge de mission depuis 01/02/2018 - Mise à disposition SIEA
 - AMO Département
 - Diagnostic et numérisation des réseaux
 - Expertise Juridique
- ▶ Mise à disposition d'une partie du temps de la chargée de mission au SMBRJ pour la VRRV - Tronçon La Bégude de Mazenc / Dieulefit : 13 800€ (LEADER 64%)



Petite Enfance - Jeunesse

- ▶ **Petite enfance :**
 - Subvention de fonctionnement aux 3 crèches du territoire : 363 500€ (participation CAF)
 - RAM et LAEP : Intégration de la nouvelle animatrice de RAM à l'équipe du LAEP pour un développement sur la Bégude en 2019 (pas d'impact budgétaire supplémentaire).
- ▶ **Accueil de loisirs :**
 - Ferme Saint Pol : fonctionnement sur 12 semaines et 35 mercredis. Budget d'activités 75 000 € hors salaires
 - Accueil de loisirs de Bourdeaux : fonctionnement sur 11 semaines. 29 000 €.
 - Accueil de loisirs ados passerelle (10/13 ans) : fonctionnement sur 5 semaines. 3 500 €
- ▶ **Adolescents :**
 - Séjour de vacances : 4 semaines par an pour 3 camps à 24 places. 33 500€
 - Accueil ados Mille club et caravane - la Ditiijeun's -. 7 000€ (subvention PRAPJ)
 - Renouvellement de l'équipe en septembre (tuilage espéré pendant les activités d'été).



M. MARTIN informe que les ALSH de Bourdeaux et La Ferme St Pol recherchent des 3 animateurs pour les vacances de printemps. Mercredi 28 mars, les jeunes participant au séjour à Amsterdam durant les vacances de printemps présenteront leur projet à la CAF et à la DDCS pour essayer d'obtenir une subvention de la CAF.

On recherche également 2 animateurs de proximité (William et Marion arrêtent au 31 août), on espère trouver 2 vacataires cet été qui pourraient faire un tuilage.

Solidarités - Habitat

- ▶ Animation et suivi du PIG : 15 250€
- ▶ Animation du PLH/PLRE : 8 700€
- ▶ Missions CAUE (CCDB et communes) : 21 000€ conventions en cours et 6 000€ provisionnement
- ▶ Animations gérontologiques lors de la semaine Bleue : 500€
- ▶ Subvention exceptionnelle à l'association familiale / portage des repas : 2 000€



Gestion des déchets

- ▶ Lancement d'une étude de fiscalité : 36 000€ (subvention ADEME 50 %)
 - Objectifs : Améliorer la gestion de la fiscalité, réflexion sur mise en œuvre de la redevance incitative.
- ▶ Poursuite de l'opération de compostage : 11 000€ (subvention 50%)
 - Développement des sites de compostage partagés
 - Création et animation d'un réseau d'habitants guides composteurs
 - Formations des habitants à la fonction de guide composteur
- ▶ Préparation du passage à l'extension des nouvelles consignes de tri (communication) : 15 000€
- ▶ Poursuite et développement de la filière agricole de valorisation des végétaux issus des déchèteries.
- ▶ Animation d'une réflexion conjointe avec les professionnels et la recyclerie sur la valorisation, réutilisation des déchets d'activités pour la mise en œuvre de solutions d'Economie Circulaire.
- ▶ Poursuite de la collecte de pneumatique en déchèterie : 800 €



Tourisme

- ▶ Subvention de fonctionnement à l'OT : 135 000 €
- ▶ Subvention à l'OT pour les actions mutualisées Drôme Provençale : 5 000 €
- ▶ Certification OT : 2 500 €
- ▶ Cotisations Drôme Provençale et Plus beau Villages de France : 9 200 €
- ▶ Entretien et balisage des sentiers de randonnées : 6 700 € (aide Département 48%)
- ▶ Poste foncier - Année 2 : 25 000 € (LEADER 64%)
- ▶ Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information touristique : 9 600 € (LEADER 64%)
- ▶ Outils et supports de communication (charte graphique tourisme, création vidéo, reportage photos) : 12 000 € (LEADER 27% ; Département 38%)
- ▶ Fiche circuit jeux Huguenots (graphisme et impression) : 3 760 € (Département 45%)
- ▶ Supports et outils de promotion touristiques et communication : 16 295 € (subventions LEADER et Département : 62 %)
- ▶ Adhésion système gestion Taxe de séjour : 2 450 € (Département : 51%)
- ▶ Recette taxe de séjour : 74 200€



Culture

- ▶ Subvention de fonctionnement CAEM : 43 350 €
- ▶ Remboursement fluides CAEM : 12 700€
- ▶ Subvention aux associations culturelles : 30 000 €
- ▶ CTEAC : 32 000€ (subvention 85%)
- ▶ Sur les pas des Huguenots (adhésion et subvention 2018) : 4 500 €
- ▶ Huguenots actions locales (Voix d'Exils, panneaux, visites thématiques numériques) : 26 800 € (subventions diverses : 78%)
- ▶ Subvention Maison de la Céramique : 55 000€



Autres

- ▶ Participation fourrière animale : 10 700€ (dont 6 300€ participation au remboursement emprunt investissement fourrière)
- ▶ Participation syndicat départemental de la télévision : 23 000€ (hors SIVOM de Bourdeaux)
- ▶ Participation fonctionnement ADN : 16 800€
- ▶ Fin étude Projet intergénérationnel « Des Lavandes » à Bourdeaux » : 18 500 € (Département 8 350€)
- ▶ Service mutualisé d'archiviste à compter du 01/04/18 : 26 400€ (communes 25 400€)
- ▶ Cotisation au SMD 5^{ème} Pôle pour dissolution : 13 800€ (retour sur subventions attendues 7 100€)



Maison de la Céramique (fin) Rénovation énergétique et aménagements

- ▶ Montant total des travaux : 342 000 € HT
- Reste à payer 2018 : **154 800 €**
- ▶ Plan de financement pour la totalité du projet :

Région (obtenu)	90 000€
Département (obtenu)	65 000€
LEADER (obtenu)	80 000€
CCDB emprunt à taux 0	107 000€ (205 000€)



J. BOURSALY explique que pour les archives, comme d'autres communes, Poët Laval est en contrat avec le CDG 26 pour 4 jours en 2018. 2 archivistes du CDG 26 sont venues la semaine dernière et elles n'étaient pas au courant de notre réflexion. Il ne souhaite pas payer 2 fois le service.

Ch. PRIOTTO répond qu'il suffit de contacter le CDG26 et d'annuler les 2 dernières journées prévues en 2018.

J-M. AUDERGON informe qu'un comité des maires se réunira à nouveau sur le sujet, une fois le cadre administratif précisé.

P. CHALAMET informe que la toiture de la Maison de la Céramique a été refaite en tuiles d'ardoise du sud de l'Espagne. Le chantier se termine. Il s'est bien déroulé et mardi après-midi les entreprises ont signé la fin des travaux.

F. GRESSE informe que dans Le Figaro de dimanche, un article était consacré à l'artiste François Morellet et ses œuvres, qui a eu une carrière internationale. Il aimerait qu'il y ait une plaque à la Maison de la Céramique.

Le panneau présentant Morellet et son œuvre est prévu dans le plan d'ensemble.

P. CHALAMET informe que concernant la réfection de l'œuvre Morellet, il y a eu un long travail de fait auprès de différents fabricants de briques. Les briques seront remises au millimètre près. L'œuvre "Déroule moi" représente une page d'un livre qui s'ouvre et qui reproduit la façade du mur de la Maison de la Céramique.

Ch. PRIOTTO demande comment avait été choisi l'artiste.

P. STADLER répond que la 1^{ère} directrice de la Maison de la Terre le connaissait personnellement et lui avait demandé s'il souhaitait intervenir sur le bâtiment.

Extension LMA « Souffle d'éveil » (fin)

► Montant total des travaux : 600 800 €HT
Reste à payer 2018 : 150 500 €

► Plan de financement pour la totalité du projet :

CAF	347 000 €
Département	112 500 €
CCDB	141 300 €



Engager la réflexion pour l'aménagement de la crèche « Picoti Picota » à Bourdeaux pour fourniture couches et repas

Aménagement des accueils de loisirs : Ferme Saint Pol et Espace jeunes

► Accueil de loisirs Ferme Saint Pol 51 300€
► Espace jeunes 180 400€
► TOTAL 231 700€HT

► Plan de financement :

Région (obtenu)	46 800€
Département (obtenu)	41 300€
CAF (obtenu)	81 700€
CCDB	61 900€



Immobilier d'entreprises - Rénovation énergétique

► Montant des travaux (estimatif) :

Isolation thermique intérieure	90 850€
Electricité - Plomberie - VMC	138 850€
Changement des menuiseries	71 600€
Isolation des combles	65 350€
Chauffage central	158 000€
Divers et imprévus	26 000€
Honoraires	75 200€
TOTAL	625 850€HT

► Plan de financement :

LEADER (obtenu)	80 000€
Etat et TEPCV (obtenu)	88 280€
CEE (estimé)	17 000€
Département (obtenu)	76 600€
Département et région chaudière à bois	38 500€
CCDB - Prêt à taux zéro	169 000€
CCDB	156 470€

Petit équilibre de l'opération par les loyers



AUTRES

- Etude Signalisation d'Information Locale (SIL) : 35 000 € (subvention 80%)
- Subvention d'investissement ADN (2^{ème} poche) : 468 000 € (emprunt réalisé)
- Panneaux patrimoniaux : 26 944 € (subvention 68% et participation des communes)
- Panneaux multiusages (spot nature et partage de l'espace) : 35 000 € (LEADER 64%)
- Equipements pour la gestion des espaces pastoraux : 8 200 € (subvention 70%)
- Enveloppe disponible pour travaux sur réseau de chaleur si nécessaire : 56 300 €
- Provisions pour travaux et acquisition colonnes dans budget « Gestion des déchets » : 132 000 €



P. ESPIE fait un point sur ADN et la fibre optique.

Il explique que toute information sur la fibre optique vis-à-vis des journaux et des bulletins municipaux doit être validée par ADN pour sa véracité et inclure les logos ADN.

Les travaux de préparation (adressage postal, contrôle des poteaux, des chambres et des gaines France Télécom) ont commencé dans la poche Montélimar Agglo plus une partie de Pont de Barret, Rochebaudin, Salettes et La Bégude de Mazenc.

Ces travaux ont été reportés sur 2018 car les sociétés détentrices des marchés ont commencé plus lentement que prévu. Ce problème ne sera pas répliqué sur la 2^{ème} poche de déploiement car la consultation pour les études de cette poche sera lancée ce printemps pour un début de travaux à l'automne 2018.

Une réunion ADN est prévue pour les Maires des Communes de la première poche le lundi 26 mars. Une réunion ADN avec les Maires des Communes de la 2^{ème} poche (Dieulefit, Montjoux, Teyssières, une partie de Vesc et La Roche Saint Secret) sera programmée pour expliquer le déroulement et les réponses à faire sur le site ADN MAP. Une date sera proposée pour fin mars. Au préalable, avec chacune de ces communes, nous ferons le point sur l'adressage postal et les fichiers .shp.

Suite aux engagements pris par le gouvernement sur le haut débit (supérieur à 4 Mbits/s), ADN a prévu un budget de 72 000 € sur l'exercice de 2018 pour subventionner des kits d'inclusion numérique à hauteur de 300 € maximum.

L'éligibilité des communes : Ne pas faire partie des 3 premières poches en globalité et avoir un débit ADSL inférieur à 4 Mbits/s. Pour notre Communauté de Communes, sont concernées la globalité des communes de : Aleyrac, Bézaudun sur Bine, Comps, Les Tonils, Orcinas, et éligibilité à la ligne pour les Communes de : Bourdeaux, Bouvières, Crupies, La Bégude de Mazenc, Salettes et Soupière. Seuls les frais d'achat du kit seront pris en charge. Les frais d'installation ne seront pas pris en charge.

Les kits satellite sont distribués par diverses sociétés (tel NORDNET), un guide d'installation est joint au kit. Les frais d'installation peuvent être de 150 à 200 €. Les Mairies pourraient coordonner les demandes de mises en service pour en diminuer les coûts d'installation. Internet par satellite peut substituer l'offre ADSL en cours ou cohabiter avec elle. Un formulaire de demande d'éligibilité sera disponible prochainement.

8 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"

8.1- PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc – Établissement du prix de vente des terrains.

Délibération n°21/2018 :

Robert PALLUEL, Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique", explique que les aménagements du PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc étant maintenant terminés et les subventions validées, le bilan financier de l'aménagement peut être arrêté.

Le cout total des dépenses s'établit à 1 178 300 €HT et le montant des subventions à 344 250 €. Le reste à charge pour la CCDB s'élève à 834 050 € pour 20 093 m² cessibles.

Robert PALLUEL propose fixer le prix de vente des lots du PAE de Boulagne à 42 €HT /m² et propose que les futurs compromis de vente soient réalisés à ce prix.

Il rappelle que pour toutes ventes réalisées par la CCDB, le Domaines sera saisi pour avis.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE le prix de vente des lots du PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc à 42 €HT/m² lors de la signature des compromis,**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision**

8.2- PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Signature d'un acte de vente avec la SCI EC2A07 (TOPOCAD).

Délibération n°22/2018 :

Robert PALLUEL, Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique", rappelle que la CCDB a signé le 05/01/2018 un compromis de vente avec l'entreprise TOPOCAD (représenté par la SCI EC2A07) relatif au lot n°I4-P5 d'une superficie de 692 m² au prix de 48 €HT/m².

Il explique que l'entreprise souhaite à présent signer l'acte de vente.

Afin de pouvoir évaluer le prix de vente du terrain, la CCDB a effectué le bilan financier de l'opération, les aménagements du PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc étant maintenant terminés et les subventions validées. Le conseil communautaire par délibération n°21/2018 du 15 mars a décidé de fixer le prix de vente à 42 €HT/m².

Le cout total des dépenses s'établit à 1 178 300 €HT et le montant des subventions à 344 250 €. Le reste à charge pour la CCDB s'élève à 834 050 € pour 20 093 m² cessibles.

Robert PALLUEL propose de proposer le prix de vente des lots du PAE de Boulagne à 42 € HT /m²

Robert PALLUEL propose de vendre le lot n°I4-P5 d'une superficie de 692 m² à la SCI EC2A07 au prix de 42 €HT/m².

Vu l'avis favorable du Domaine en date du 15 mars 2018.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE le Président à signer un avenant au compromis de vente signé le 05/01/2018 ;**
- **AUTORISE le Président à signer un acte de vente avec la société civile immobilière, dénommée EC2A07 dont le siège social est à BOURG SAINT ANDEOL (07700), 400 chemin de Chalancon, identifiée sous le numéro SIREN 827 776 329 (Représentant l'entreprise TOPOCAD) pour le lot I4-P5 d'une superficie de 692 m² au prix de 42 € HT/m² (après validation du dit prix par le Domaine) et les avenants éventuels, ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.**

8.3- PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Signature de compromis de vente avec l'entreprise En Grim pant dans l'arbre.

Annule et remplace la délibération 91/2017 du 07 décembre

Délibération n°23/2018 :

Robert PALLUEL, Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique", explique que l'entreprise " En Grim pant dans l'arbre " souhaite acquérir un lot sur le Parc d'Activités Economique de Boulagne à La Bégude de Mazenc.

La commission a étudié la demande et donné un avis favorable lors de sa réunion du 15/09/2017. Une délibération a déjà été prise le 07/12/2017 pour autoriser la signature du compromis à 48 € HT/m².

Les aménagements du PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc étant maintenant terminés et les subventions validées, le bilan financier de l'aménagement est arrêté. Le prix de vente est dorénavant fixé à 42 €HT /m², c'est pourquoi la précédente délibération doit être modifiée.

Robert PALLUEL, propose de signer un compromis de vente avec l'entreprise sur cette nouvelle base pour le lot I4-P4 d'une superficie de 662 m².

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- AUTORISE le Président à signer un compromis de vente avec l'entreprise " En Grim pant dans l'arbre " au prix de 42 € HT/m² pour le lot I4-P4 d'une superficie de 662 m² ; et des avenants éventuels avec l'entreprise, ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.

8.4- PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Signature de compromis de vente avec l'entreprise Clinique vétérinaire des Lavandes, via la SCIC CLIVET.

Annule et remplace la délibération 54/2017 du 18 mai

Délibération n°24/2018 :

Robert PALLUEL, Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique", explique que la Clinique vétérinaire des Lavandes souhaite acquérir un lot sur le Parc d'Activités Economique de Boulagne à La Bégude de Mazenc.

Une délibération a déjà été prise le 18/05/2017 pour autoriser la signature du compromis à 48 € HT/m².

Les aménagements du PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc étant maintenant terminés et les subventions validées, le bilan financier de l'aménagement est arrêté. Le prix de vente est dorénavant fixé à 42 €HT /m², c'est pourquoi la précédente délibération doit être modifiée.

Robert PALLUEL, propose de signer un compromis de vente avec l'entreprise sur cette nouvelle base pour le lot I3 d'une superficie de 4 715 m².

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- AUTORISE le Président à signer un compromis de vente avec la SCIC CLIVET (entreprise Clinique vétérinaire des Lavandes) au prix de 42 € HT/m² pour le lot 3 de 4715 m² ; et des avenants éventuels avec l'entreprise, ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.

8.5 - Centrale villageoise de la Lance : participation au capital social.

Délibération n°25/2018 :

Robert PALLUEL, Vice-président en charge de la Commission "Aménagement de l'espace - Développement économique" informe le Conseil Communautaire de la création d'une société de production d'énergie photovoltaïque, la SAS Centrales Villageoises de la Lance, le 22 juin 2017.

Il expose que les Centrales villageoises sont des sociétés locales qui ont pour objectif de développer significativement les énergies renouvelables sur un territoire, en associant des citoyens, des collectivités et des entreprises locales. La SAS Centrale villageoise de la Lance a organisé des

réunions publiques, pour expliquer sa démarche. Bien que cette société locale laisse une part prépondérante aux citoyens dans son mode de gouvernance, le soutien des collectivités locales est un préalable important pour le démarrage des projets.

Afin d'accompagner la démarche de la SAS Centrale villageoise de la Lance, Robert PALLUEL, propose que la CCDB devienne sociétaire de la SAS en se portant acquéreur d'une action pour entrer dans le capital social de la société, la valeur de l'action étant de 100 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- DÉCIDE que la CCDB se porte acquéreur d'une action d'une valeur de 100 € dans le capital de la SAS " Centrales villageoises de La Lance ",
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

8.6 - Centrale villageoise de la Lance : autorisation de mise à disposition de la toiture pour installation de panneaux photovoltaïques à l'espace collectif à Pont de Barret.

Délibération n°26/2018 :

Robert PALLUEL, Vice-président en charge de la Commission "Aménagement de l'espace - Développement économique" explique que la commission permanente lors de sa séance du 11/01/18 a rencontré la SAS Centrales Villageoises de la Lance pour une présentation de leur projet de développement des installations photovoltaïques sur le territoire.

Lors de cet échange, la SAS Centrales Villageoises a fait part de sa recherche de toiture d'une grande superficie.

Robert PALLUEL informe que dans le cadre du diagnostic énergétique avant travaux de rénovation à l'espace collectif " Le Quai " à Pont de Barret, il a été demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'étudier l'opportunité d'installation d'une unité de production photovoltaïque en destinée à la revente. L'analyse a montré une rentabilité de l'installation.

Il a donc été proposé la possibilité d'une mise à disposition de la toiture de l'immobilier d'entreprises. Après visite sur le terrain, la SAS Centrales Villageoises estime intéressant d'installer des panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment sur une surface de toiture de 240 m².

Cette installation devra préalablement être validée par le bureau d'études de la SAS Centrales Villageoises. La CCDB se réserve le droit de ne pas donner suite à l'installation si les données techniques ne sont pas satisfaisantes au regard des impacts paysagers ou sur la structure du bâtiment. Une convention sera signée entre la CCDB et la SAS Centrales Villageoises de la Lance, pour fixer les conditions de la mise à disposition de la toiture. Il est précisé que ces installations restent soumises aux autorisations règlementaires d'urbanisme prévues pour ce type de projet.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents (1 ABSTENTION : P. ESPIE) :

- APPROUVE le principe de mise à disposition au bénéfice de la SAS Centrales Villageoises de la Lance des m² de toiture de l'espace collectif " Le Quai " à Pont de Barret,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

9 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

M-A. BARBE informe qu'il n'y a pas de points à aborder.

10 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

M. MARTIN informe qu'il n'y a pas de points à aborder.

11 - Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"

11.1 - Point sur la commission

F. SIMIAN fait un point sur la dernière commission.

Bilan PIG 2017: 29 logements ont été visités dans 16 communes. 23 dossiers ont été déposés sur 8 communes et ont bénéficié de subventions (14 pour la rénovation énergétique, 5 adaptation au logement, 2 rénovation énergétique et adaptation et 2 petits travaux). Le montant d'aides est de 165 812 € pour 304 794 € de travaux. Des flyers ont été distribués à chaque maire pour mettre à disposition des citoyens à la mairie.

Présentation par la MSA du dispositif " Chartes territoriales des solidarités autour des aînés " : la MSA propose une démarche de développement Social Local territorialisé d'une durée de 3.5 ans impliquant les élus, les aînés et leur famille, les associations, les professionnels sociaux et médico-sociaux et la MSA. La commission est d'accord pour signer cette chartre. Il n'y a pas d'engagements financiers de la CCDB.

Portage des repas à domicile pour les aînés, la commission a proposé d'affecter 2 000 €.

Rappel de la conférence "Dignité et fin de vie" animée par Éric FIAT, philosophe, le 28 mars à 11H00 à la Halle.

11.2 - Programme local de l'habitat (PLH) : deuxième arrêt du projet avant transmission au Préfet.

Délibération n°27/2018 :

Fabienne SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Solidarités-Habitat", rappelle que le projet de programme local de l'habitat (PLH) a été arrêté en conseil communautaire le 07/12/2017 et transmis pour avis aux communes membres de la CCDB le 11/12/2017.

Au 1^{er} mars 2018, 12 conseils municipaux ont délibéré. L'examen des délibérations transmises par les communes a permis de comptabiliser 12 avis favorables, auxquels s'ajoutent 9 avis tacitement favorables par absence de délibération.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE le projet de programme local de l'habitat après avis des communes membres,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à transmettre le projet de programme local de l'habitat à Monsieur le Préfet qui formulera, après consultation du comité régional de l'habitat et du handicap, ses observations. Celles-ci seront présentées devant le conseil communautaire qui aura alors à adopter définitivement le programme local de l'habitat,**
- **AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles à cette décision.**

12 - Le point sur la Commission "Tourisme"

12.1 - Office de Tourisme - Signature d'une convention triennale d'objectifs et de moyens.

Le projet de convention a été envoyée à tous les conseillers communautaires.

Délibération n°28/2018 :

Éric BOUVIER, vice-président en charge de la commission "Tourisme", rappelle que dans le cadre de sa compétence "Actions de développement économique" et l'item "Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme", la Communauté de Communes délégué les missions d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique du Pays de Dieulefit-Bourdeaux à l'association Office de Tourisme Dieulefit-Bourdeaux.

Une convention triennale d'objectifs et de moyens est passée entre les deux parties.

Éric BOUVIER donne lecture de la convention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE les contenus de la convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

13 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

13.1 - Portage et coordination de la manifestation Voix d'Exil.

Délibération n°29/2018 :

Fabienne SIMIAN, vice-présidente en charge de la commission "Culture et Patrimoine", rappelle que depuis 2015 le portage et la coordination de la manifestation Voix d'Exil est assurée, après appel à candidature, par une association.

Elle rappelle également que la CCDB et la CCVD assurent à tour de rôle la maîtrise d'ouvrage de l'action, chacune alors procédant à une demande de subvention auprès du programme LEADER dont son territoire dépend.

Pour 2018 c'est au tour de la CCDB.

Début 2018 un appel à candidature a été lancé et il est proposé de confier la manifestation Voix d'Exil à Nouvelles du Conte pour une durée de 3 ans - sous réserve de la reconduction annuelle et après bilan annuel avec l'association.

Aussi, il est proposé que :

- la CCDB soit commanditaire auprès de Nouvelles du Conte
- la CCDB soit porteuse de la demande de subvention Leader
- le reste à charge se répartisse de moitié entre la CCDB et la CCVD.

Budget prévisionnel 2018

Dépense en TTC :

Prestation Nouvelles du Conte : 7 500 €

Recettes en TTC :

LEADER : 4 800 €

CCVD : 1 350 €

CCDB : 1 350 €

TOTAL : 7 500 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **CONFIE** la coordination de l'action "Voix d'Exil" à Nouvelles du Conte ;
- **VALIDE** le plan de financement ;
- **VALIDE** la demande de subvention auprès du programme LEADER ;
- **VALIDE** l'appel à participation financière auprès de la CCVD ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

13.2 - Versement de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives.

Le règlement d'aide a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

F. SIMIAN explique que cette année a été mis en place un tableau avec les critères (intervention sur plusieurs communes, période de la manifestation ...) avec un système de points. On a également demandé aux associations le bilan de l'année 2017 pour notamment vérifier l'état de leur trésorerie. Une subvention n'est pas un dû mais une aide apportée pour un projet. La commission a décidé de soutenir 4 festivals (festival Eclat, Nuée de jazz, Bizz'art nomade et Nouvelles du conte) considérés comme "gros" car ils avaient des plateaux d'artistes nationaux ou internationaux.

C. MOULIN dit que beaucoup de choses se passent sur le territoire et certaines dans les églises de Dieulefit, Comps, Poët Laval. Ne pourrait-on pas demander une répartition des spectacles dans les églises du territoire.

F. SIMIAN dit que l'on ne peut pas demander aux associations de faire le spectacle dans telles communes.

J-M. AUDERGON dit que les associations de musique classique se sont réunies dans un collectif, qui peut, peut-être permettre de répondre à la demande de C. MOULIN d'irriguer le territoire.

G. MORENAS demande si les associations avaient les critères.

F. SIMIAN indique que oui, ils sont dans le règlement d'aide.

F. GRESSE dit que toutes les associations en ont besoin. Le reliquat qui restait a été distribué à ces mêmes associations. Il trouve dommage que par exemple le 15 août à Bourdeaux n'est pas de subvention.

F. SIMIAN répond que la commission n'a pas jugé le côté populaire. Mais l'association a une grosse trésorerie.

Délibération n°30/2018 :

Fabienne SIMIAN, Vice-présidente en charge de la commission "Culture et Patrimoine", informe que dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives, 22 dossiers de demande de subvention ont été déposés pour un montant total de demandes de 51 660 €.

La présélection des dossiers a été faite par la commission Culture-Patrimoine qui fait les propositions suivantes :

Manifestation Association	Esthétique	Période	Lieux	Montant proposé
Festival BD <i>Vivre au Village</i>	Livre jeunesse et BD	Octobre	La Bégude	1 700
Fête du 15 aout <i>Comité du 15 Août</i>	Fête folklorique	Août	Bourdeaux	0
Mémoire et histoire du XX ^e <i>PmH</i>	Films, expo, théâtre	Mai, juillet, août septembre	Dieulefit	1 200
Exposition <i>Centre d'Art</i>	Sculpture	Fin avril - début septembre	Le Poët-Laval	1 450
Expo et manif culturelle au Quai <i>Artisans Pontois</i>	Pluridisciplinaire	Année, hors été	Pont de Barret	750
Bi"art Nomade 2018 <i>Bizz'art Nomade</i>	Festival Oasis (pluridisciplinaire) et programmation	Printemps, juillet, automne	Bourdeaux et Dieulefit	3 200
Soirées Culturelles <i>Bergerie de Peyrache</i>	Spectacle vivant	Année, hors été	Bouvières-Bourdeaux	1 000
Festival Eclats <i>Eclats à Dieulefit</i>	Pluridisciplinaire	Septembre	Dieulefit	3 200
Poët Jazz festival <i>Nuée de Jazz</i>	Musique Jazz	Avril et Juillet	Dieulefit (1 date) et Poët-Laval	3 000
Journées Musicales <i>Chemins de Pierre</i>	Musique classique	Juillet	Dieulefit et Comps	500
Musiques d'1 Siècle <i>Musiques d'1 Siècle</i>	Musique classique et contemporaine	Janvier à mai + novembre	Dieulefit et le Poët- Laval	1 200
Classicarpa 2018 <i>Pradel Association</i>	Musique classique	D'avril à octobre	Dieulefit et Poët-Laval	1 000
Saison de Marionnettes <i>Samildanach</i>	Marionnettes	Mars à novembre	Le Poët-Laval et Dieulefit	1 500

Festival <i>Nouvelles du Conte</i>	Conte et lectures	Mai et août	Bourdeaux, Dieulefit, Vesc, Crupies, Comps, Bézaudun	3 400
L'illustre théâtre <i>Mirandole et cie</i>	Théâtre commedia dell'arte	Août	La Bégude, Pont de B., Le Poët-L., Eyzahut, Bourdeaux, Dieulefit, La Roche (ss réserve)	1 350
Saison théâtre <i>Cie Nandi</i>	Théâtre	Janvier à mars / Octobre à Décembre	Vesc	1 000
Programmation Musicale <i>Chapelle St Jean</i>	Concerts classiques et folklore du monde	Mai à Septembre.	Crupies	0
Festival de danse <i>Et Lounda</i>	Danse contemporaine	Avril	Dieulefit	500
Programmation culturelle <i>Le Bled</i>	Théâtre	Toute l'année hors saison	Souspierre	1 650
Vie et démocratisation <i>Mômes et Merveilles</i>	Spectacle vivant	Mars, juillet, septembre	Dieulefit	1 200
Programmation culturelle <i>Médiathèque Pays B.</i>	Programmation pluridisciplinaire	Toute l'année	Bourdeaux	1 200
Chœur Altaïr Ensemble vocal du pays de Dieulefit	Concerts classiques	Juin	Dieulefit et Pont-de- Barret	0

30 000

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- VALIDE les demandes de subvention,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision

14 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

14.1 Demande de subvention ADEME pour une étude comparative de fiscalité déchets et l'élaboration d'une tarification incitative.

Délibération n°31/2018 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, expose que la commission gestion des déchets et le conseil communautaire, souhaitent depuis de nombreuses années, mener une réflexion de fond sur la fiscalité qui puisse créer une réelle équité sur le principe producteur/ payeur ; une fiscalité qui, tout en ayant du sens, puisse être un réel levier pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des déchets auquel s'attache la collectivité.

L'étude consiste à une analyse fine des conditions de mise en œuvre de la fiscalité aujourd'hui appliquée (avantages et inconvénient, moyens humains, techniques et organisationnels) dans le contexte économique de la collectivité. Sur cette base, le travail consistera dans un premier temps à définir le mode de fiscalité le plus adapté ReOM ou TeOM puis par la suite de décliner cette orientation pour élaborer un scénario de fiscalité incitatif qui puisse répondre aux différents enjeux évoqués.

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, propose de solliciter les aides financières de l'Agence de l'Energie et de la Maitrise de l'Environnement qui dans le cadre de ces études peuvent aller jusqu'à 50% de subventions.

Plan de financement pour l'étude comparative de fiscalité déchets et l'élaboration d'une TI			
Dépenses		Recettes	
CCDB	36 090.00 €	CCDB (Autofinancement)	18 045.00 €
		ADEME	18 045.00 €
Total dépenses (€.TTC)	36 090.00 €	Total recettes (€.TTC)	36 090.00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les aides de l'ADEME dans le cadre de l'étude décrite,
- CHARGE Monsieur le président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération.

15 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

15.1 Poste permanent de chargé(e) de mission "Agriculture - Gestion de l'espace - Environnement".

Délibération n°32/2018 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", rappelle que la Communauté de Communes est engagée dans diverses procédures PPT, PAEC ou encore CLIT et conduits des opérations relative à la thématique " Agriculture - Gestion de l'espace - Environnement ".

Il explique que la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière de "Agriculture - Gestion de l'espace - Environnement" sur le territoire nécessite un poste pour assurer les missions suivantes :

- Assister et conseiller les élus et les membres des comités de pilotage
- Impulser et accompagner les projets du territoire
- Animer et gérer des programmes territoriaux
- Production cartographique et mise à jour des bases de données pour la CCDB et les communes SIG
- Suivi des dossiers liés à la Gestion des cours d'eaux
- Gestion de la régie de distribution du réseau de chaleur

Il propose de créer un poste de chargé.e de mission " Agriculture - Gestion de l'espace - Environnement " à temps complet et ce à compter du 1^{er} avril 2018.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- APPROUVE la création d'un poste permanent de chargé.e de mission "Agriculture - Gestion de l'espace - Environnement", comme défini ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision

15.2 Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité.

Délibération n°33/2018 :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°), 3 2°) et 3-1,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu de l'accroissement temporaire d'activités permettant de conduire le suivi et la coordination de l'étude d'opportunité pour amélioration des outils d'abattage et l'animation d'un groupe de travail sur la valorisation des bois.

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la commission « Finances – Personnel » propose la création d'un poste d'agent non titulaire à temps complet sur un emploi non permanent dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée de 2 mois. L'agent devra justifier d'un diplôme supérieur en agriculture et/ou développement rural, ou d'une expérience professionnelle en conduite de projets en rapport avec l'agriculture et le développement rural. La rémunération sera déterminée selon l'indice majoré 431. Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 13/12/2007 est applicable.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, alinéa 1°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

- **ADOpte la proposition,**
- **INSCRIT au budget les crédits correspondants,**
- **DÉCIDE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} avril 2018.**

15.3 Création d'un poste de chargé(e) de mission pour l'animation et la coordination du programme LEADER.

Délibération n°34/2018 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la commission "Finances – Personnel", rappelle que le Syndicat Mixte de Développement SMD 5° Pôle, structure porteuse du programme européen LEADER 2016/2022, a cessé de fonctionner à compter du 01/01/2017 et que la CCDB a été désignée comme structure porteuse du programme pour le GAL Portes de Provence.

Il explique que l'équipe LEADER est composée actuellement de 2 personnes salariées :
1 personne (1 ETP) sur la mission d'animation et coordination (mise à disposition par Montélimar Agglomération),
1 personne (1ETP) sur la gestion du programme (personnel de la CCDB).

Il informe que la personne mise à disposition pour Montélimar Agglomération a effectué une demande de détachement. Elle ne pourra donc plus effectuer ses missions.

Il explique que la mise en œuvre du programme sur le territoire nécessite un poste pour assurer les missions suivantes :

- Coordination, animation et évaluation du programme
- Participation aux Comités de programmation, comités techniques : préparer les éléments techniques, assurer la mise en œuvre et le suivi des décisions prises
- Mobilisation et accompagnement des acteurs du territoire, coordination des actions
- Suivi de la mise en œuvre du projet de coopération « Sur les pas des Huguenots »
- Relation avec les services référents, (DDT, DRAAF, ASP), avec les partenaires financiers et institutionnels, les collectivités...
- Participation au Réseau Rural

Henri BOFFARD propose de créer un poste à temps complet, à compter du 01/06/2018.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE la création d'un poste de chargé(e) de mission pour l'animation et la coordination du programme LEADER, comme défini ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

15.4 Autorisation de faire appel au service de remplacement du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme.

Délibération n°35/2018 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la commission "Finances – Personnel" explique que pour faire face au remplacement d'agents, la Communauté de Communes peut faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment les articles 3 et 25,

Considérant que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme dispose d'un service de remplacement dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités ou établissements publics du département des agents pour répondre à des besoins temporaires de personnel dans les cas d'absence de leurs collaborateurs ou pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activités,

Considérant que le Centre de gestion demande à la collectivité une participation forfaitaire relative aux frais de gestion, à raison de 10% sur la totalité des sommes engagées,

Considérant que la collectivité doit, dans certains cas, faire face rapidement :

- à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de temps partiel, maladie, maternité, congé parental, congé de présence parentale ou autres citées dans l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- à des besoins spécifiques.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ACCEPTE** de recourir au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme autant de fois que nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public,
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la collectivité les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme, ainsi que toutes pièces administrative, technique ou financière, relatives à l'exécution de la présente délibération.

16- Le point sur la Commission "Travaux-Bâtiments - DSP"

P. CHALAMET indique qu'il n'y a pas de points à aborder.

17 - Décisions du Président

Décision 03-2018 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire une mission de contrôle et de vérifications des installations électriques réglementaires, pour sept bâtiments de la CCDB ;

Le Président, **DÉCIDE** de signer un contrat de prestation ponctuelle avec la société APAVE pour un montant de 693 €HT soit 831.60 €TTC.

Décision 04-2018 :

Le Président, **CONSIDÉRANT**

La nécessité de mener des actions d'Education Artistique et Culturelle dès le 1er semestre 2018, et dans l'attente de la mise en place de résidences d'artistes,

La capacité du CAEM à remplir ces missions tant sur le plan de la coordination que de l'approche artistique et pédagogique,

DÉCIDE de signer un contrat de prestation avec le CAEM pour un montant de 6 500 € TTC.

Décision 05-2018 :

Annule et remplace la décision D02-2018.

CONSIDÉRANT la nécessité de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'accessibilité à l'accueil de loisirs " La Ferme Saint Pol " à La Bégude de Mazenc ; après lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), une seule offre est parvenue dans les délais.

Le Président, **CONSIDÉRANT** que l'offre est conforme aux taux pratiqués pour le montant de travaux estimés, **DÉCIDE** de signer un marché avec ESPACE 26 pour un montant de 10 458.33 €HT soit 12 550.00 €TTC.

Décision 06-2018 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de rechercher un prestataire pour la réalisation d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information touristique (SADI),

Après lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), cinq (5) offres sont parvenues dans les délais et ont été analysées selon les critères indiqués dans le règlement de consultation : Références et expériences (50%, 5 points), Proposition financière (50%, 5 points).

Structure	Prix global TTC €	NOTE PRIX SUR 3	NOTE TECHNIQUE SUR 5	NOTE REFERENCES EXPERTISES SUR 2	TOTAL	CLASSEMENT
	Prix journée TTC					
C.H. PASCO	7 896 €	1,72	3	1,5	6,22	5
	1 128 €					
F. BERETTA, FB Ingénierie Tourisme et Territoire	9 600 €	2,23	5	2	9,23	1
	873 €					
F. PILLOUD, ID Territoire	7 800 €	3	2,5	1	6,50	4
	650 €					
A. CHANU et E. BOLON, La Fabrique de projets	9 600 €	2,03	4,5	2	8,53	3
	960 €					
E. ANDRE, EA Tourisme	9 360 €	2,70	4	2	8,70	2
	720 €					

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante, **DÉCIDE** de signer un contrat avec FB Ingénierie Tourisme et Territoire (Frédéric Beretta) pour un montant de 8 000 €HT, 9 600 € TTC.

Décision 07-2018 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire une mission de Contrôle technique et une mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé, pour les travaux de rénovation thermique et d'aménagement de l'espace collectif "Le Quai" à Pont de Barret.

Après consultation de 7 bureaux d'études par courrier en date des 26 et 29 janvier 2018, les offres suivantes ont été transmises et analysées :

Prestataires	Mission CT - HT	Mission SPS - HT
APAVE	4 200	3 683
Alpes Contrôles	4 940	3 450
SOCOTEC	3 950	3 420
Qualiconsult	3 745	2 300
VERITAS	3 150	3 090
Drôme. Ardèche. Coordination	sans objet	1 515

Le Président, **CONSIDÉRANT** les offres économiquement les plus avantageuses conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un contrat avec :

- un contrat avec VERITAS pour un montant de 3 150 € HT, soit 3 780 € TTC, pour la mission de contrôle technique.
- et un contrat avec Drôme. Ardèche. Coordination pour un montant de 1 515 € HT, soit 1 818 € TTC, pour la mission de coordination SPS.

Décision 08-2018 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb avant la réalisation de travaux pour la rénovation thermique et l'aménagement de l'espace collectif "Le Quai" à Pont de Barret.

Après consultation de 5 bureaux d'études par courrier en date du 26 janvier 2018, les offres suivantes ont été transmises et analysées :

Prestataires	Prix HT	Prix à l'unité prélèvement	Prix à l'unité analyse	Analyse MEP unité si 10	TOTAL HT
Cabinet SASSOULAS	640	3	De 27 à 47	470	1 410
SOCOTEC	2 400	0	55	0	2 950

Prestataires	Prix HT	Si 10 unités	Si 10 unités	Si 10 unités	TOTAL HT
Cabinet SASSOULAS	640	30	270	470	1 410
SOCOTEC	2 400	0	550	0	2 950

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un contrat avec le Cabinet SASSOULAS pour un montant de 1 410 €HT soit 1 692 €TTC.

Décision 09-2018 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager des travaux d'aménagement de l'espace de jeunes à Dieulefit ; après lancement d'une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), les offres suivantes sont parvenues :

Entreprises	PRIX	Note technique	Note prix	Note environnement	Note totale	Class.
Lot 1 - Démolitions - Maçonnerie						
CHAZET	29 977,20	10	10	10	10	1
Lot 2 - Menuiseries extérieures et intérieures bois						
GROSJEAN	35 808,36	10	10	10	10	1
DESRANGES	46 932,50	5	7,63	10	6,81	2
MENTRICA	48 718,39	5	7,35	10	6,68	3
Lot 3 - Faux plafonds - Doublage - Cloisons - Pientures						
BERGERON ET PITOT	34 383,05	5	10	10	8	1
Lot 4 - Revêtements de sols carrelages - Faïences						
DAVID Carrelages	11 753,10	10	10	10	10	1
Lot 5 - Plomberie - VMC - Chauffage						
ARTISAN ECO ENERGIE	18 969,00	10	8,63	5	8,81	2
MORIN	23 260,14	10	7,03	10	8,52	3
PELLEGRIN	16 360,87	10	10	5	9,5	1
Lot 6 - Electricité						
CONTACT ELEC	13 980,67	10	10	10	10	1

DEL ELEC	16 501,24	10	8,47	10	9,24	2
PIOLLET	26 800,32	Offre irrégulière				

Le Président, **CONSIDÉRANT** les offres les mieux disantes conformément aux dispositions de l'article 1er - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 - Démolitions – Maçonnerie : SARL CHAZET pour un montant de 29 977.20 €HT
- Lot 2 - Menuiseries extérieures et intérieures bois : SAS GROSJEAN pour un montant de 35 808.36 €HT
- Lot 3 - Faux plafonds - Doublage - Cloisons – Peintures : SARL BERGERON ET PITOT pour un montant de 34 383.05 €HT
- Lot 4 - Revêtements de sols carrelages – Faïences : SARL DAVID Carrelages pour un montant de 11 753.10 €HT
- Lot 5 - Plomberie - VMC – Chauffage : SARL PELLEGRIN pour un montant de 16 360.87 €HT
- Lot 6 – Electricité : CONTACT ELEC pour un montant de 13 980.67 €HT

Le montant total des marchés s'élève à 142 263.25 €HT, soit 170 715.90 € TTC.

Décision 10-2018 :

CONSIDÉRANT dans le cadre de la réflexion relative au transfert de la compétence " Eau et Assainissement ", la nécessité de bénéficier d'une assistance technique du service " Gestion de l'eau " du Département de la Drôme.

Le Président, **DÉCIDE** de signer un marché sous forme de procédure adaptée avec le Département de la Drôme pour un montant de 19 140.00 €HT, soit 22 968 €TTC.

18 - Questions diverses

M-A. BARBE informe qu'il a été interpellé par les maires de l'agglomération pour savoir si nous sommes au courant et serions intéressés par une rencontre pour la convention de ruralité de l'éducation nationale. Les organismes qui s'en occupent demande si une rencontre commune pourrait être faite.

É. BOUVIER informe de l'AG de l'OT le 19 mars à 20H00 à la Halle.

J-M. AUDERGON informe les dates des prochaines réunions. Comité des Maires le 19 avril à Teyssières avec intervention de la DDGFIP notamment pour aborder le prélèvement à la source, le 3 mai sur l'ambroisie et le pastoralisme. Conseil Communautaire les 12 avril, 31 mai et 5 juillet.

Le Conseil est clos à 21h00

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BEGUDE DE MAZENC	BARBE Marc-André	
	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Éric	
	CUER Gérard	
	MOULIN Corinne	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
	MARTIN Michèle	
BOUVIERES	MULLOR François	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	DUFOUR Nathalie	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	GRESSE Francis	
	HOFFMANN Patricia	
	LACHENS Anne	
	MORENAS Geneviève	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
LE POËT LAVAL	BOURSALY Jean	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	ESPIÉ Patrick	
ROCHEBAUDIN	LEMÉE Jean-Paul	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	RASPAIL Marc	
LES TONILS	JOST Frédéric	
TRUINAS	TERROT Serge	
VESC	TIXIER André	